

**AVENANT N° 2 RELATIF À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EN RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT SANITAIRE – LOT PERIPHERIE – MARCHÉ N° 07/024/CUMPM NOTIFIÉ LE
1^{er} MARS 2007**

Entre,

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI ou son représentant, dûment habilité par délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008.

Et,

Le Groupement SAFEGE /SOGREAH, Parc de l'île, 15/27 rue du Port, 92022 NANTERRE Cedex représenté par Philippe GONELLE Directeur délégué, mandataire du Groupement.

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Exposé :

L'Acte d'Engagement précise en son article 4 – Prix – Forfait de rémunération :

Dans le cadre de chaque bon de commande, le forfait provisoire de rémunération F est déterminé à partir de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux E à laquelle est appliqué un taux de rémunération T, lui-même, résultat du produit du taux indicatif t_i , établi dans l'Acte d'Engagement par le coefficient de complexité c_{plx} et par la somme des pourcentages correspondant aux éléments de mission commandés $\sum tem$.

$$T = t_i \times c_{plx} \times \sum tem$$

$$F_{prov} = E \times T$$

L'article 5.2.5 du Cahier des Clauses Particulières indique les modalités de fixation du forfait définitif de rémunération à partir du coût prévisionnel définitif des travaux C, sur lequel le maître d'œuvre s'engage. Le forfait définitif est calculé; selon la formule:

$$F_{def} = C \times T$$

et ce, pour chaque opération.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUE SUIVIT :

ARTICLE 1

Opération : Remplacement de l'adduction d'eau potable à Niolon – Commune du ROVE

O.S. de lancement de l'opération : N° 07/302 notifié le 24 juillet 2007

Enveloppe financière prévisionnelle provisoire des travaux: E= 378 000,00€ HT

Taux indicatif t_i = 6,80 %

Coefficient de complexité c_{plx} = 0,8

Éléments de missions : AVP: 14 % + PRO: 30 % + ACT:9 % = 53%

Forfait provisoire de rémunération : $F_{prov} = 10 898,50$ € HT

Coût prévisionnel définitif des travaux : C= 546 647,00 € HT.

Taux indicatif ajusté : 6,50%

Forfait définitif de rémunération : $F_{def} = 15 065,59$ € HT.

Soit une plus value de 4 167,10 € HT.

Opération : Liaisons d'eau potable Lombardi (CARRY LE ROUET) / Val Ricard (ENSUES LA REDONNE)

O.S. de lancement de l'opération : N°07/303 notifié le 24 juillet 2007
Enveloppe financière prévisionnelle provisoire des travaux: E= 1 800 000,00€ HT
Taux indicatif ti = 5,50 %
Coefficient de complexité cplx =0,8
Éléments de missions : PRO: 30 % + ACT:9 % = 39%
Forfait provisoire de rémunération: F_{prov.} = 30 888,00 € HT.
Coût prévisionnel définitif des travaux : C= 1 996 000,00 € HT
Taux indicatif ajusté : 5,50%
Forfait définitif de rémunération F_{déf.} = 34 251,36€ HT .
Soit une plus value de : 3 363,36€ HT

Opération : Desserte sanitaire du vallon des Peyrards - SEPTEMES LES VALLONS

O.S. de lancement de l'opération : N°07/318 notifié le 24 juillet 2007
Enveloppe financière prévisionnelle provisoire des travaux: E= 720 000,00€ HT
Taux indicatif ti = 6,30 %
Coefficient de complexité cplx =0,8
Éléments de missions :AVP 14% + PRO: 30 % + ACT:9 % = 53%
Forfait provisoire de rémunération: F_{prov.} = 19 232,64 € HT
Coût prévisionnel définitif des travaux : C= 604 774,00 € HT
Taux indicatif ajusté :6,30%
Forfait définitif de rémunération F_{déf.} = 16 154,72€ HT .
Soit une moins value de : 3 077,92€ HT

Opération : Remplacement et dilatation des conduites sanitaire de l'avenue Lacanau - MARIIGNANE

O.S. de lancement de l'opération : N°07/705 notifié le 26 octobre 2007
Enveloppe financière prévisionnelle provisoire des travaux: E= 734 000,00 € HT
Taux indicatif ti = 6,30 %
Coefficient de complexité cplx =0.8
Éléments de missions : AVP: 14 % + PRO: 30 %+ ACT:9 % = 53%
Forfait provisoire de rémunération : F_{prov.} =19 606,61 € HT
Coût prévisionnel définitif des travaux: C= 1 093 355,00 € HT
Taux indicatif ajusté :5,90%
Forfait définitif de rémunération F_{déf.} = 27 351,37 € HT.
Soit une plus value de : 7 744,76 € HT.

Opération: Interconnexion des réseaux AEP de CARNOUX et ROQUEFORT la BEDOULE

O.S. de lancement de l'opération : N°07/208 notifié le 14 juin 2007.
Enveloppe financière prévisionnelle provisoire des travaux: E= 582 000,00€ HT
Taux indicatif ti = 6.50 %
Coefficient de complexité cplx = 1
Éléments de missions : AVP 14% + PRO: 30 % + ACT:9 % = 53%
Forfait provisoire de rémunération: F_{prov.} = 20 049,90 € HT.
Coût prévisionnel définitif des travaux : C= 801 000,00 € HT
Taux indicatif ajusté : 6,50%
Forfait définitif de rémunération F_{déf.} = 27 594,45€ HT .
Soit une plus value de : 7 544,55€ HT

Opération : Desserte sanitaire du quartier des Fourniers – ROQUEFORT LA BEDOULE

O.S. de lancement de l'opération : N°07/583 notifié le 8 janvier 2008
Enveloppe financière prévisionnelle provisoire des travaux: E= 520 000,00 € HT
Taux indicatif ti = 6,50 %
Coefficient de complexité cplx =1
Éléments de missions : AVP: 14 % + PRO: 30 %+ ACT:9 % = 53%
Forfait provisoire de rémunération : F_{prov.} =17 914,00 € HT
Coût prévisionnel définitif des travaux : C= 550 000,00 € HT
Taux indicatif ajusté : 6,50%
Forfait définitif de rémunération F_{déf.} = 18 947,50 € HT.
Soit une plus value de : 1 033,50€ HT.

Opération : Déconstruction de la station d'épuration de CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

O.S. de lancement de l'opération : N°07/326 notifié le 11 septembre 2007
Enveloppe financière prévisionnelle provisoire des travaux : E= 250 000,00 € HT
Taux indicatif ti = 8,70 %
Coefficient de complexité cplx =0.8
Éléments de missions : AVP: 14 % + PRO: 30 %+ ACT:9 % + VISA +DET + AOR = 100%
Forfait provisoire de rémunération :F_{prov.} =17 400 € HT
Coût prévisionnel définitif des travaux : C= 343 650,00 € HT
Taux indicatif ajusté : 6,80%
Forfait définitif de rémunération F_{déf.} = + 18 694,56 € HT.
Soit une plus value de : 1 294,56€ HT.

Le montant total des ajustements des forfaits de rémunération des opérations ci-dessus est de
22 069,90 € HT, soit 26 395,60 € TTC.

ARTICLE 2

Les autres clauses du marché n° 07/024 et de son avenant n° 1 demeurent inchangées.

ARTICLE 3

Cet avenant prendra effet à compter de sa notification au titulaire par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Fait à Marseille,
Le

Lu et approuvé
Le Maître d'œuvre

Lu et approuvé
Le Maître d'ouvrage
Le Président de la Communauté Urbaine ou son
représentant

Mandataire du groupement
SAFEGE : SOGREAH
Philippe GONELLE

MÂÎTRISE D'ŒUVRE EN RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT SANITAIRE

LOT PERIPHERIE - AVENANT N° 2 - Marché 07/024

OPÉRATIONS	Enveloppe financière prévisionnelle	Taux Indicatif	Coef. Compléxité	Elements de missions	Taux de rémunération	Forfait provisoire de rémunération	Coût prévisionnel définitif des travaux	Taux Indicatif ajusté	Taux de rémunération ajusté	Forfait définitif de rémunération	Variations	
1) OPERATIONS EAU POTABLE												
Remplacement adduction d'eau potable à NIOLON – Le ROVE	378 000,00	6,80%	0,8	AVP-PRO-ACT	0,02883	10 898,50	546 647,00	6,50%	0,02756	15 065,59	+4 167,09	
Liaisons Lombardi (CARRY LE ROUET) / Val Ricard (ENSUES LA REDONNE	1 800 000,00	5,50%	0,8	PRO-ACT	0,01716	30 888,00	1 996 000,00	5,50%	0,01716	34 251,36	+3 363,36	
Interconnexion des réseaux AEP de CARNOUX et ROQUEFORT LA BEDOULE	582000,00	6,5%	1	ACT-PRO-ACT	0,03445	20 049,90	801 000,00	6,50 %	0,03445	27 594,45	+ 7 544,55	
2) OPERATIONS ASSAINISSEMENT												
Desserte sanitaire du vallon des Peyrards - SEPTEMES LES VALLONS	720 000,00	6,30%	0,8	AVP-PRO-ACT	0,02671	19 232,64	604 774,00	6,30%	0,02671	16 154,72	-3 077,92	
Remplacement et dilatation des conduites sanitaire de l'avenue Lacanau - MARIIGNANE	734 000,00	6,30%	0,8	AVP-PRO-ACT	0,02671	19 606,61	1 186 100,00	5,90%	0,02502	29 671,48	+10 064,87	
Desserte sanitaire du quartier des Fourniers – ROQUEFORT LA BEDOULE	520 000,00	6,50%	1	AVP-PRO-ACT	0,03445	17 914,00	550 000,00	6,50%	0,03445	18 947,50	+1 033,50	
3) TRAVAUX DANS LES USINES												
Déconstruction de la station d'épuration de CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	250 000,00	8,70%	0,8	AVP PRO ACT DET EXE AOR	0,06960	17 400,00	343 650,00	6,80%	0,05440	18 694,56	+1 294,56	
										TOTAL HORS TAXE DE L' AVENANT		22 069,90 €
										<i>TOTAL T.T.C. DE L' AVENANT</i>		<i>26 395,60 €</i>